## Vente d'un bien sous hypothèque judiciaire provisoire

\_\_\_\_\_

Par Sud30

## Bonjour à tous,

À 20 jours de la date de vente définitive de mon bien, j'ai reçu par voie d'huissier une hypothèque judiciaire provisoire. Le montant est de 210000 euros et le prix de ma maison est de 595000 euros, donc prix de vente largement supérieur à la créance.

Mon avocat est certain que le bien est alienable avec un séquestre de la somme due, ce qui est moins évident pour mon notaire qui fait des recherches depuis 1 semaine.

Car d'après lui, ce qui complique l'acte de vente, c'est qu'il s'agit d'un jugement provisoire, de ce fait le montant de la dette n'est pas définitif et peut fluctuer après le jugement final.

Nous ne pouvons pas demander le mainlevée au créancier (mésentente familiale). De plus le créancier à également une hypothèque sur un autre bien d'une valeur de 260000 euros, qui pourrait palier au montant de la dette si celle ci après jugement définitif est supérieure à 210000 euros.

Alors venant en à ma question: le notaire peut- il faire un acte de vente sur un bien avec hypothèque judiciaire provisoire, sans demande de mainlevée au créancier?.

Merci à tous pour vos réponses qui j'espère vont pouvoir favoriser un dénouement heureux.

Oups! Date de la vente chez notaire: le 20 mars 2018....

-----

## Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50